

Droit de la famille et des enfants

Par angetealpetitprince, le 05/06/2012 à 11:01

Bonjour,

mon compagnon et moi-même allons avoir un enfant en Juillet 2012. Nous travaillons tout les 2 dans la fonction publique, mais 2 fonctions publiques distinctes. Mr est militaire et souhaite prendre un 80% pour 6 mois seulement, ce que permet le droit pour un 1er enfant.Le service des ressources humaines de l'armée lui a fait part que cette mesure n'existait pas dans l'armée, "que c'était à part". Nous aimerions obtenir une vraie "réponse", savoir comment faire pour accéder aux textes qui régissent effectivement le corps militaire, mais surtout comprendre en quoi le droit des parents et des enfants seraient différents selon le statut que l'on a... Cet argument ne nous satisfait pas du tout, vous comprendrez...